



Calendrier

Jun 2014

Mercredi 4/6	Généatique informatique	local adh	17h30
	Serge Michel		
Mercredi 11/6	Dépannage	local adh	17h30
	Jo Duc		
Jeudi 12/6	Atelier débutants	local adh	17h30
	Jo Duc		
Mercredi 18/6	Paléo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Jeudi 19/6	Relevés dépouillement	local adh	14h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan		
Dimanche 22/6	Sortie au Thyl	tous	
Mercredi 25/6	Permanence rencontre	local tous	17h30

Jean Marc et les autres

Juillet 2014

Traditionnellement,
le mois de juillet voit la mise en repos des
activités habituelles,
au bénéfice de permanences rencontre
en direction des adhérents extérieurs
qui viennent,
le temps des vacances,
retrouver leurs racines.

Ce mois de juillet 2014, les **mercredis 9, 16, 23 et 30**,
une permanence sera assurée pour
l'accueil de nos amis extérieurs (et des autres!)

Venez nombreux,

Le siège de l'Association est aussi votre maison.

Sortie au Thyl

Dans la série « Les belles sorties de l'été », Maurienne Généalogie vous propose cette année une journée au Thyl le

Dimanche 22 juin

Au programme:

Dès 9 heures, rendez-vous devant le Musée de l'Aluminium à Saint Michel pour la visite. Pour ceux qui connaissent déjà:

Rendez-vous à 10h45 devant le Musée.

11 heures: départ pour le Thyl (Chef lieu).

Petite marche (10') jusqu'au contrebas du village pour une vue d'ensemble de celui-ci.

Montée (200 mètres) jusqu'à la cour de l'école.

Apéritif offert par le Thyl Patrimoine.

Repas sorti des sacs.

Visite de l'expo des écoles du Thyl.

Visite de l'expo des Sapeurs Pompiers et de la fanfare.

Visite de l'Eglise.

Départ à pied ou en voiture pour le Dolmen (10' à pied).

Facultatif: visite du village du Bois Dessus, village brûlé par les Allemands le 5 septembre 1944 (1/2 heure à pied).

Repas du soir à l'Auberge du Thyl.

TARIF:

-Sortie seule:	5€
-Sortie avec Musée de l'Alu:	10€
-Sortie sans Musée avec Repas	15€
-Sortie avec Musée et Repas:	20€

Les réservations devront parvenir impérativement

au plus tard le 15 juin à: Jean Marc Dufreney

Voir le bulletin de réservation en fin du journal.



Le Dolmen du Thyl

De Jules Renard:

« Il savait sa généalogie, connaissait ses aïeux sur le bout du doigt mais il n'était pas sûr de son père! »

Edito

Ca y est!

A la fin de ce mois de juin, les potaches vont chanter « vivent les vacances, livres et cahiers au feu.....et les Maîtres au milieu ! »

Et nous repartirons pour deux mois de vacances. Pour certains, farniente sur la plage, doigts de pieds en éventail, bronzette. Pour d'autres, randos en montagne pour aller traquer de son Nikon (publicité gratuite!) marmottes et autres chamois.

Pour certains, enfin, retour aux origines pour essayer de débusquer dans les grimoires poussiéreux de quelque mairie de village tel ancêtre après qui on court depuis des lustres, pour ajouter enfin la feuille qui manque à son arbre.

Quelles que soient vos vacances, nous espérons qu'elles vous seront profitables et que la rentrée de septembre vous retrouvera bronzés, gonflés à bloc et prêts à repartir pour une bonne saison généalogique !

Un casse-tête de notaire

Femmes cougars, familles recomposées : il va y avoir du pain sur la planche pour les notaires et leurs généalogistes en charge de régler les successions !

Voici un exemple de ce qui les attend :

« Je suis un homme de 27 ans et je suis marié à une divorcée de 46 ans, mère d'une fille de 25 ans. Comme cette dernière aime les hommes murs, elle s'est éprise de mon père qu'elle a épousé.

Dès lors, mon père est devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma belle-fille.

Mais, dans le même temps, ma belle-fille est devenue ma belle-mère puisqu'elle est désormais la femme de mon père.

Là, le notaire commence à transpirer.....

Or, ma femme et moi avons donné naissance à un fils.

Cet enfant est naturellement devenu le frère de la femme de mon père...c'est à dire le beau-frère de mon père. Et dans le même temps, il est devenu mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère.

Mon fils est donc mon oncle !

Là, le notaire se fait apporter un DOLIPRANE par son clerc.....mais il n'est pas au bout de ses surprises !

En effet, mon père et sa femme ont donné le jour à un garçon qui, de ce fait, est devenu mon frère puisqu'il est le fils de mon père.....mais aussi mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme.

Je me retrouve ainsi le frère de mon petit-fils !

Et notre grand-mère commune n'est autre que ma femme.....Du coup, je me retrouve mon propre grand-père !

Là, le notaire fait un malaise !.....le pauvre, imaginez ce que cela va être pour lui, après le mariage pour tous, lorsqu'un père sera la mère ou une mère sera le père !!!

(Le DOLIPRANE ? pas plus de quatre par jour !)

Travaux pratiques : établir mon arbre généalogique (avec filiations et collatéraux, bien entendu !)

Relevé conjoint de Nicole Duc et Désiré Marcellin.

Et pas tendres, avec ça!

22 Octobre 1862

St André

Révocation de l'instituteur BOÏTEUX

Le Sieur BOÏTEUX Léopold Lucien né à Jurmont (Doubs) le 27 février 1841 a été nommé le 25 février 1862, instituteur provisoire à St André et le 1^{er} mai, il a reçu le titre d'instituteur communal. Jusqu'à la fin de juin il rempli convenablement ses fonctions et sa conduite a été irréprochable.

Il se mit alors à prendre ses repas chez les époux DUFOUR et un changement complet s'opéra dans ses habitudes.

Le 6 octobre, le garde champêtre ayant trouvé dès le matin, la porte de la maison de l'instituteur entr'ouverte, entra dans sa chambre et reconnut que le linge et les effets de l'instituteur avaient été enlevés. Dans la soirée, une personne qui revenait de Culoz, raconte qu'elle y avait rencontré le Sieur BOÏTEUX et la femme DUFOUR, prenant ensemble le train de Genève.

On s'assura en effet que cette femme avait quitté son domicile.

M. le Maire a demandé au mari s'il voulait porter plainte, mais ce dernier a refusé !

J'ai fait constater ces faits par M l'Inspecteur primaire de St Jean de Maurienne ; ils ont produit dans la commune de St André un grand scandale d'autant plus fâcheux que l'instituteur précédent avait déjà

M BOÏTEUX a achevé de discréditer à St André, les instituteurs français.

Je crois vous demander Monsieur le Préfet, la révocation du Sieur BOÏTEUX, de ses fonctions d'instituteur communal à St André.

Je crois en outre vous informer qu'il a contracté en engagement décennal en vue de la dispense du service militaire.

Jean Roger

Relevé aux Archives Départementales par Désiré Marcellin

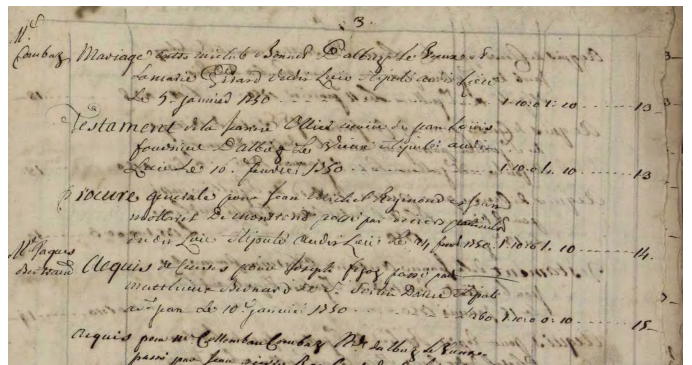
Le Tabellion nouveau est arrivé !

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale 2014, nous avons achevé deux fichiers du tabellion maurienais. Il s'agit de celui de La Chambre, qui couvre les communes de son ressort (canton) et la période 1697-1791. Celui de St Jean est aussi terminé, avec le fichier couvrant les années 1745-1792. Pour rappel, il s'agit d'un relevé exhaustif de l'ensemble des actes familiaux notariés (contrat de mariage, testament, inventaire après décès, donation, partage, tutelle, curatelle, ...) accessible grâce à ce fichier par nom, commune ou type d'actes. Ce sont des outils indispensables pour faire progresser ses branches, connaître des filiations non fournies par les registres paroissiaux, trancher entre des homonymies et tout simplement connaître la vie de ses ancêtres, car entre la naissance et le décès, le plus intéressant est ce qu'il y a au milieu.

Ne pas posséder ces outils rend toute recherche fastidieuse voire impossible dans la plupart des cas. Un véritable booster qui ne vous dispensera pas pour autant de rendre visite aux archives départementales afin de découvrir l'intégralité du ou des actes convoités. Pour cela, vous pourrez y aller seul ou profiter de nos sorties régulières pour nous accompagner et vous faire éventuellement guider.

Le Tabellion, quezaco?

Nous pouvons rappeler à ceux qui nous ont rejoints depuis quelques années en quoi consiste ce fameux tabellion: il s'agit d'une administration sarde démarrée en 1697 qui comporte cinq



Tabellion Saint Jean 1750

bureaux en Maurienne, Aiguebelle, la Chambre, St Jean, St Michel et Termignon. Chaque bureau collecte les actes notariés des communes environnantes. Ce dépôt est effectué par les notaires du lieu où ils sont assignés. Cette administration s'arrête de fonctionner en 1792 après la conquête française, quoique certains bureaux comme celui de St Jean continuent leur activité pendant quelques années. La grande majorité de nos ancêtres ont conclu des actes devant notaires, et ce beaucoup plus souvent que nous le faisons actuellement. Les prêts d'argent entre particuliers, très fréquents, faisaient l'objet d'un acte notarié.

Pour la période considérée, il ne manque aucun acte.

Pour mémoire, nous avons déjà finalisé le tabellion de St Michel (1697-1792) et la première partie de St Jean (1697-1744) en 2007 et 2008. Sa diffusion avait rencontré un franc succès. Espérons qu'il en soit de même avec la cuvée 2014.

Les fichiers sont vendus, cela permet de rembourser nos frais de déplacement et de renforcer les caisses de notre association. C'est pourquoi ceux-ci sont mis en souscription jusqu'au **01 juillet 2014** et seront diffusés ensuite par mail sous forme de pièce jointe, ou éventuellement sur clé usb ou papier. Ils sont gratuits pour ceux qui ont participé à leur élaboration, avec tarif « préférentiel » pour les anciens acquéreurs et dégressifs pour les autres. Jouez le jeu de l'association en ne les copiant et en ne les diffusant pas. Nous poursuivons la création d'outils de recherche performants à l'intention des sociétaires. C'est ainsi que nous procédons à l'extraction des filiations issues des actes notariés du XVIIème siècle. Vous trouverez ci-dessous les conditions d'acquisition des fichiers tabellion. Les fichiers photos comprennent l'ensemble des index, y compris donc les actes « non familiaux ». Ils seront disponibles sur demande après l'acquisition des fichiers et consultables au local.

Les acquéreurs disposeront de certains avantages :

-Pour les locaux, ils pourront venir gratuitement lors de nos sorties aux Archives Départementales de Chambéry. Nous les accompagnerons dans leurs recherches.

-Pour les extérieurs, hors Rhône Alpes, nous proposerons de leur trouver trois actes répartis sur trois volumes. L'envoi se fera par mail avec photo des actes en pièces jointes. Les recherches se feront durant le mois d'août, ce qui signifie que les post-acquéreurs n'en bénéficieront pas.

-Pour tous, un bonus supplémentaire, le tableau des contrats de mariage de la période révolutionnaire soit de 1793 à 1814, lorsque celui-ci sera achevé, la moitié étant réalisée à ce jour.

TARIFS EN €	un fichier	le 2ème	le pack
Ancien acquéreur	15€	10€	30€
Nouvel acquéreur	20€	15€	40,e
Participant	gratuit	10€	15€

Les différents fichiers disponibles :

- St Jean 1 et son canton : 10 000 actes (1697-1707)
- St Jean 2 et son canton : 13 000 actes (1708-1744)
- St Michel et son canton : 12 000 actes (1697-1791)
- **St Jean 3 et son canton : 15 000 actes (1745-1791) Nouveau**
- **La Chambre et son canton : 12 000 actes (1697-1791) Nouveau**

Le pack comprend le tout et permet d'avoir environ la référence des 63 000 actes passés entre La Chapelle et Avrieux de 1697 à 1791, voire au-delà. J'ai gardé la liste des acquéreurs de 2008. Si vous avez un doute, contactez-moi.

Jean Marc Dufrenoy.

Et si on reparlait de pastoralisme ?

En matière de pastoralisme, on entend souvent parler d'estive, qui est l'accompagnement des troupeaux dans les alpages pour qu'ils profitent de la bonne herbe de la belle saison. On entend moins parler de l'hiverne qui, pour certains propriétaires n'ayant pas suffisamment de place pour loger leurs bestiaux pendant l'hiver, les « louaient », en quelque sorte, à des propriétaires mieux lotis.

Ces opérations donnaient lieu à des actes dûment enregistrés au greffe, dont voici la transcription :

Acte d'hiverne

« L'an mil huit cent cinquante un et le quatorze septembre à la commune de Montaimont, Je soussigné Pierre Camille Dulac feu Antoine né et agricole à la commune de Montaimont déclare mettre à titre d'hiverne chez Ambroise Borrivent feu Joseph de la même commune

-1ement une vache âgée d'environ cinq ans cornes relevées poil gris noir.

-2e une génisse âgée de trois ans cornes sur le devant poil gris blanc

-3e une autre génisse âgée aussi de trois ans cornes relevées poil rouge

-4e quatre moutons âgés de deux ans trois laine blanche et l'autre laine noire tous cornus taille belle

Lesquels Ambroise Borrivent ici présent déclare nourrir et entretenir en bon père de famille et s'engage de rendre les dits bestiaux à la St Glaude de mil huit cent cinquante deux en bon état.

Fait à Montaimont les ans et jours que dessus.

Dulac Pierre Camille

Ambroise Borrivent »

Enregistré au greffe le 18 7bre 1851 au registre des actes a cheptel sous le n° 9

La Chambre le 18 7bre 1851

Laymand »

Acte d'hiverne

« L'an mil huit cent cinquante deux et le dix sept septembre à Montaimont

Je soussigné Pierre Camille Dulac feu Antoine né et agricole de la commune de Montaimont déclare donner à titre d'hiverne au Sr François Gravier de la commune des Chavannes

1ent une vache poil rouge âgée de quatre ans, cornes sur le devant

2e une chèvre âgée de trois ans poil tacheté de blanc et de noir

Lesquels bestiaux le dit Gravier François déclare nourrir et entretenir en bon père de famille et s'engage de rendre les dits bestiaux à la St Claude de l'an mil huit cent cinquante trois en nature et en bon état.

Fait à Montaimont les ans et jour que dessus

Dulac pierre camille JM Milleret présent pierre Dulac témoin Enregistré au greffe de la Chambre le 20 septembre 1852 sous le n° 9.

Laymand. »

Ces textes appellent des remarques:

-Nulle part il n'est question de compensation, pécuniaire ou autre. Doit-on penser que le « loueur » se payait sur le lait de la vache ou des chèvres? Ou bien encore, les questions d'argent, qui ont toujours été épineuses, ne paraissaient-elles point dans les transactions?

-Certains éleveurs avaient systématiquement recours à l'hiverne, leurs locaux trop exigus ne leur permettant pas d'héberger leur cheptel et, sans doute, leur capacité de réserves de foin était insuffisante. D'autres encore, qui ne faisaient profession que de négoce, n'avaient pas du tout de locaux pour abriter un cheptel qui était en quelque sorte de passage chez eux.

-Enfin, l'hiverne était quelque chose de sérieux, qui nécessitait un acte en bonne et due forme sur lequel on demandait pour les bestiaux des soins de « bon père de famille »!

D'après des éléments recueillis auprès de plusieurs adhérents.

Français, comptez vous!

RECENSEMENT: « opération destinée à recueillir un ensemble de données sur la population à un moment précis, par des enquêtes de caractère général et simultané ».

Des recensements de population sont attestés dès l'Antiquité, en Assyrie, en Egypte et en Chine. Le plus célèbre, ordonné par l'Empereur Auguste, contemporain de la naissance du Christ, était à but essentiellement politique. Par la suite, sous l'Ancien Régime, les « dénombremens de population » effectués en France en 1636, puis en 1694 (commandé par Vauban) et en 1697, en Savoie en 1561 (Consigne du sel), n'étaient destinés qu'à établir le rôle des impôts. Motivation très terre à terre, donc. Et si les dénombremens effectués en France sont, dans la plupart des cas fragmentaires, incomplets ou même en partie perdus, la Consigne du sel de 1561 présente un caractère d'exhaustivité qui en fait un véritable docu-

Extrait de la Consigne du Sel 1561 Modane. Le document est écrit en français et latin. On y voit des noms de famille et de personnes, tels que 'Lande', 'Mirges', 'Francois', 'Tribunus', 'Gamboutra'.

Extrait de la Consigne du Sel 1561 Modane

ment de travail fiable et très complet. De plus, à l'inverse des rôles fiscaux français qui ne fournissent pas des listes d'habitants mais de « feux », elle détaille les individus de chaque famille (Elle donne aussi le nombre des animaux domestiques « prenant sel », mais c'est une autre histoire !).

Les recensements modernes (depuis 1858 dans certaines communes, 1876 dans la majorité) sont à but statistique, de prévisions de gestion de la population. En France, ils commencent avec l'ordonnance du 16 janvier 1822, qui inaugure les recensements quinquennaux, qui vont durer jusqu'à la seconde guerre mondiale, sauf en 1871 et en 1916 où ils sont supprimés sous la pression des événements. Les recensements ne sont pas les seules sources de renseignements pour les généalogistes, et si la France n'a officialisé les registres de baptêmes, mariages et décès qu'en 1736 par déclaration royale, la Savoie possède des registres paroissiaux au moins depuis le milieu, parfois même depuis le début du XVIIème siècle. Mais ils sont, jusqu'en 1840 environ, écrits en latin.....on ne peut pas tout avoir ! De plus, à Maurienne Généalogie a été mis en chantier un dépouillement des actes notariés de la fin du XVIème siècle au début du XVIIème, qui devrait compléter les bases existantes et permettre de remonter encore plus loin dans la ramure de vos arbres.

Ce tour rapide pour constater que les sources de recherche sont nombreuses et variées et que les généalogistes ont encore de belles heures de « farfouille » et d'explorations dans les arcanes du passé devant eux.

Dépouillons, dépouillons.....

Les adhérents de Maurienne Généalogie entendent souvent parler de dépouillements. La plupart savent de quoi il s'agit, mais bon nombre encore doivent se demander de quoi il retourne.

Les dépouillements, ce sont des travaux longs et souvent ardu, effectués par des bénévoles qui se reconnaissent souvent à leurs yeux rougis à force d'essayer de décrypter de vieux grimoires.

Mais, me direz-vous, à quoi peuvent bien servir ces longues heures

passées le front penché sur ces écritures archaïques, le plus souvent rédigées dans une langue que même la religion n'utilise plus, sur des supports de mauvais papier (même pas la noblesse du parchemin!), avec une encre où l'eau claire a le beau rôle?

Tout simplement à fournir aux adhérents de l'Association des bases de données fiables contenant la transcription des actes de naissance (baptêmes), mariages et décès (sépultures) de toutes les paroisses, puis les communes de la vallée. A ce jour, c'est plus de 519000 actes qui figurent dans la base de données, dont plus de 400000 sur Généabank. C'est dire que le travail fourni par les dépouilleurs est énorme.

Pour vous donner une idée de la difficulté de la lecture des vieux actes, voici deux exemples: le premier concerne saint Martin la Porte en 1630, le deuxième Saint Sorlin d'Arves en 1691. Soixante et un ans seulement les séparent mais on voit bien l'évolution de l'écriture:

Extrait de l'acte de mariage de Saint Martin la Porte 1630. L'écriture est en latin et très archaïque. On y voit des noms de famille et de personnes, tels que 'Clandina', 'Margaretha', 'Albericus', 'Joanna'.

Saint Martin la Porte 1630

Extrait de l'acte de mariage de Saint Sorlin d'Arves 1691. L'écriture est en latin et plus moderne que celle de 1630. On y voit des noms de famille et de personnes, tels que 'Annamaria', 'Bernardus', 'Joannis', 'Maria'.

Saint Sorlin d'Arves 1691

Et cela, écrit avec une plume d'oie. Fallait le faire!

A présent, ne croyez surtout pas que le dépouillement soit une torture et que les dépouilleurs travaillent sous une quelconque menace. Non, en fait, ils aiment ça! Bon, quelque part, il y a peut être un peu de masochisme, mais aussi une grande satisfaction lorsqu'un texte sur lequel on vient de passer quelquefois des heures livre enfin ses secrets.

Et pour ces hiéroglyphes, pas de Pierre de Rosette. Une astuce consiste à prendre les registres à l'envers, en commençant par les dates les plus récentes, pour bien se familiariser avec les différents patronymes, les prénoms, les lieux. Et ça marche!

Si, des fois, vous n'avez jamais essayé et que cela vous tente, notre estimé Président se fera un plaisir de vous indiquer les dépouillements restants, (il y en a encore!) et de vous envoyer les masques nécessaires au travail sur Excel.

Rejoignez nous et bon courage!

Pierre Blazy.

Afin de vous éviter de mutiler le chef d'œuvre mensuel intitulé
MG Infos,
Nous mettons à votre disposition cette page supplémentaire pour votre réservation
en vue de la journée du
22 juin 2014
Au THYL
et pour vos commandes de documents sur le
Tabellion

Sortie au THYL le 22 juin 2014.

Nom prénom: _____

Adresse _____

Participera à la sortie au THYL organisée par Maurienne Généalogie le 22 juin 2014.

Nous serons _____ personnes.

Nous participerons à:

-Sortie seule: 5€ x _____ = _____

-Sortie avec Musée de l'Alu 10€x _____ = _____

-Sortie avec Musée et repas 20€x _____ = _____

Ci-joint chèque correspondant.

Pour des raisons de délais d'organisation, nous vous demandons de répondre **avant le 15 juin au plus tard**. Merci.

Réponses à:

Jean Marc Dufreney, 312 Rue des Murgés

73870 Saint Julien Montdenis

Le Tabellion nouveau est arrivé!

BON DE COMMANDE :

Je détaille le contenu de ma commande (nom du/des fichiers) : _____

Mon nom _____

Mon adresse _____

A renvoyer accompagné d'un chèque correspondant à l'ordre de **Maurienne Généalogie** à :

Jean-Marc Dufreney, 312 rue des murgés,

73870 St Julien Montdenis